

PARTIE D

PROTECTION DES CANADIENS À L'ÉTRANGER

Assistance consulaire

Les missions diplomatiques et les postes consulaires du Canada ont rendu environ 607 000 services consulaires, soit 28 000 de plus que l'an dernier. Sur ce nombre, plus de 4 000 avaient trait à des cas de détresse nécessitant une aide et des soins spéciaux. Les missions ont aidé 2 230 Canadiens qui se sont trouvés en difficulté financière à l'étranger pour cause de vol ou de perte d'argent, d'annulation d'arrangements, de coûts imprévus ou d'autres circonstances inhabituelles, et elles leur ont consenti des avances remboursables en attendant l'arrivée de fonds personnels. Dans de nombreux cas, les missions et l'administration centrale ont également dû intervenir dans le transfert des fonds en question. Dans 354 autres cas, des personnes se trouvant dans des situations particulièrement pénibles se sont vu consentir des fonds remboursables pour leur rapatriement au Canada. En 1980, 491 Canadiens étaient détenus dans des prisons étrangères. Nos fonctionnaires consulaires ont prêté assistance en aidant les prévenus à trouver un avocat et en veillant à ce qu'ils soient traités équitablement par les tribunaux, en faisant office d'intermédiaire entre les prisonniers et les membres de leur famille, leurs parents et leurs amis, et en prêtant tout autre concours possible et approprié. D'après les chiffres fournis par nos missions, 543 Canadiens ont dû être hospitalisés à l'étranger, et 426 y sont décédés.

La très grande majorité des 607 000 services consulaires rendus ont porté sur des cas relativement simples. Il s'agissait la plupart du temps de fournir des renseignements et des conseils sur les conditions locales, de délivrer des passeports, d'instruire des demandes d'attestation de citoyenneté canadienne, de fournir d'autres services liés à la citoyenneté, d'assurer des services notariaux et de faciliter les contacts entre les Canadiens et les autorités locales.

À Ottawa, l'administration centrale s'est occupée de coordonner et d'appuyer les activités consulaires des missions à l'étranger. Le Ministère a également entrepris ou poursuivi la négociation de conventions ou d'ententes portant sur des questions consulaires et de nationalité, en plus de suivre de près les développements législatifs pertinents, de fournir aux Canadiens qui désirent voyager ou séjourner à l'étranger des renseignements et des évaluations des conditions susceptibles de les intéresser, d'assurer la liaison avec d'autres ministères fédéraux et avec l'industrie canadienne des voyages, d'administrer les programmes de formation consulaire et d'évaluation, de rassembler et d'analyser les rapports et les statistiques consulaires et de s'occuper d'autres activités ayant trait à l'élaboration de la politique consulaire.

En raison des nombreux conflits localisés en divers points du globe, la sécurité des Canadiens qui voyagent ou qui habitent dans les zones touchées a été menacée à des degrés divers. Ce fut le cas en Afghanistan, en Bolivie, au Tchad, au Salvador, au Liberia, au Surinam, en Iraq et en Iran. Les catastrophes naturelles comme les tremblements de terre qui se sont produits en Algérie et en Italie ont suscité des préoccupations tout aussi graves, quoique ponctuelles. En plus de s'occuper de recueillir et de diffuser promptement l'information la plus récente possible sur ces événements, l'administration centrale et les missions concernées ont continué leur examen permanent des plans d'urgence pour venir en aide aux Canadiens, et elles sont demeurées en contact avec les Canadiens inscrits dans ces régions et ailleurs. Les Canadiens qui souhaitaient quitter les pays sinistrés ont bénéficié de l'aide des missions dans la mesure du possible.

Réunion des familles et objectifs de la CSCE

Le gouvernement du Canada a poursuivi les objectifs de la déclaration d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) visant les « contacts entre les personnes ». Les délégués canadiens ont présenté la position du gouvernement lors de la conférence d'examen de la CSCE qui s'est réunie à Madrid à la mi-novembre. La visite que devait effectuer au Canada le président Ceausescu de la Roumanie, mais qui a dû être annulée, a suscité beaucoup d'intérêt chez les Canadiens d'origine roumaine, ce qui a fait augmenter sensiblement les demandes de démarches auprès des autorités roumaines en vue de la réunion des familles. Plusieurs de ces démarches ont eu des résultats positifs. Le nombre total des demandes individuelles de démarches officielles auprès d'autres gouvernements s'est également accru par rapport à l'année dernière, démarches dans lesquelles le Ministère a été de nouveau appelé à jouer un rôle actif. Le nombre des demandes de visa de séjour présentées notamment par des hommes d'affaires ou des spécialistes et par de simples visiteurs originaires de certains pays désignés s'est encore une fois accru par rapport à l'année dernière.

Consuls honoraires

Des consuls honoraires ont été nommés à Tijuana et à Merida (Mexique) ainsi qu'à Panama City (Panama), ce qui porte à douze le nombre des consulats dirigés par des consuls honoraires. Sous la direction du chef de mission canadien accrédité dans le pays en question, les consuls honoraires fournissent aux Canadiens des services consulaires d'urgence.